Titre :

Exploration des facteurs associés à l'entrée précoce des femmes en union : une analyse suivant les perspectives générationnelle et provinciale

Auteurs :

Miangotar Yodé, Kélos Djérabé, Koumakoï Haroun et Assemal Alfred, Université de N'Djaména et Centre de Recherche et d'Étude des Populations et des Sociétés Africaines (CREPOSA), kelosdjerabe@yahoo.fr; yode_m@yahoo.fr

Résumé long :

INTRODUCTION

Au Tchad, l'âge au mariage des femmes n'a véritablement pas varié depuis près de deux décennies. D'après les résultats des enquêtes démographiques et de santé, l'âge médian au premier mariage des femmes de 25-49 ans est passé de 15,8 ans en 1996-1997 (Ouagadjio et al., 1998) à 16,1 ans en 2014-2015 (INSEED et al., 2014-2015). En 2004, il était de 15,9 ans (Ouagadjio et al., 2004). Cette quasi-stabilité, dans le temps, de l'âge médian au mariage contraste les progrès réalisés dans l'amélioration du statut de la femme, à travers les facteurs de modernité. D'après les théories, il est attendu que ces facteurs influencent le comportement des femmes dans le sens du report de l'âge d'entrée en union. D'après les données de la Banque Mondiale, les indicateurs dans les domaines de la scolarisation, de l'urbanisation et de la participation des femmes à l'emploi salarié ont connu des améliorations sur les 20 dernières années. Aux vues des avancées enregistrées dans le domaine de la modernité, on s'attend à observer une avancée dans le recul de l'âge au mariage. On rappelle que depuis 2015, le pays dispose d'une ordonnance portant interdiction de mariage des enfants (Ordonnance No. 006/PR/2015), soit le mariage avant 18 ans.

Certes, depuis les années 1970, les incessantes crises sociopolitiques ont plongé plusieurs secteurs de l'administration dans une certaine instabilité. Le fonctionnement des institutions publiques et des entreprises a été perturbé à certaines périodes et dans certaines provinces. Du coup, on s'attend à ce que les investissements socioéducatifs produisent des effets variables suivant les générations de personnes et les provinces. Les personnes nées ou ayant grandi durant des périodes moins perturbées ont dû fréquenter des institutions socioéducatives offrant des services de bien meilleure qualité. De même, dans les provinces qui ont connu moins d'instabilité sociopolitique, les institutions de l'Etat et les entreprises ont assuré plus régulièrement des services à la population. La présente étude pose deux questions sur l'entrée précoce en union. L'entrée en union avant 20 ans a-t-elle diminué dans certaines générations de femmes ? Quels sont les facteurs associés à la stagnation, au recul ou à l'augmentation de l'âge d'entrée en union dans les provinces ?

CONTEXTE

Le mariage était le cadre socialement admis pour la reproduction. Les naissances hors unions étaient reprouvées en raison de la valorisation de la virginité avant le mariage. Par le passé, c'est le principe de la soumission des individus au groupe et aux contraintes sociales qui permettait d'inscrire la sexualité au sein des unions. De nos jours, à la faveur du modernisme, les structures traditionnelles sont désorganisées et les jeunes échappent de plus en plus au contrôle de la famille et de la communauté. On assiste au relâchement du contrôle social et familial et au recul de la valeur de virginité. Par conséquent, les jeunes filles sont de plus en plus exposées à la sexualité et à la naissance précoce et hors union.

L'entrée en première union des femmes se fait plus précocement au Tchad. Le rapport de l'Enquête démographique et de santé (EDS) de 1996-1997 montre que 34,3 % des femmes âgées de 20 à 49 ans avaient déjà contracté une union à 15 ans exacts, 72,7% à 18 ans et 86,1 % à 20 ans exacts (Ouagadjio et al., 1998). Dans le rapport EDS de 2014-2015, il s'agit respectivement de 29,6%, 69% et 81,6% des femmes (INSEED et al., 2014-2015). L'entrée précoce en union des jeunes filles est un acte de violation de droit de l'homme. Elle met en péril le développement des jeunes filles et se termine souvent par des grossesses précoces, qui peuvent être non désirées. Elle est une préoccupation du gouvernement et occupe une place importante dans les politiques, programmes et stratégies de santé sexuelle et reproductive.

OBJECTIFS ET HYPOTHESES

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des déterminants de la haute fécondité au Tchad. Depuis plus de 15 ans, l'indice synthétique de fécondité se maintient au-dessus de 6 enfants par femme. On est passé 6,3 enfants par femme en 1993 (RGPH-I), à 6,6 en 1996-1997 (EDST-I), à 6,3 en 2004 (EDST-II), à 7,1 en 2009 (RGPH-II) et à 6,4 enfants par femme en 2014-2015 (EDS-MICS).

Plus spécifiquement, l'objectif de l'étude est de décrire les tendances de l'entrée en union avant 20 ans, de 1996-1997 à 2014-2015, au sein des générations de femmes et des ensembles provinciaux (zones), puis d'identifier les caractéristiques des femmes associées à l'évolution à l'âge d'entrée en union.

Nous posons l'hypothèse que l'entrée en union avant 20 ans est de moins en moins fréquente dans les jeunes générations et dans certains ensembles provinciaux. Si au niveau national, l'âge médian à l'entrée en union est resté stable durant les deux dernières décennies, on s'attend à observer des évolutions vers la baisse dans les analyses suivant les générations et les ensembles provinciaux.

METHODE

Le premier volet de l'étude sera basé sur le calcul de l'âge médian à l'entrée en union. Le second volet mettra en relation l'âge à la première union et les caractéristiques de la modernité telles que la scolarisation, l'urbanisation, etc.

Les âges médians sont calculés pour les femmes âgées de 20 ans et plus. A cet âge, un grand pourcentage de femmes est déjà marié. Les données seront désagrégées en ensembles provinciaux, pour examiner des tendances au fil du temps. Les cohortes de moins de 100 femmes seront ignorées pour éviter des fluctuations dues à la taille de l'échantillon.

Un lien logistique sera utilisé pour modéliser la relation entre l'entrée en union avant 20 ans et les caractéristiques des femmes. Il s'agit des caractéristiques démographiques (Lieu de résidence, religion et statut socio-économique), du statut de la femme (union polygamique, niveau d'instruction).

Les analyses seront réalisées au moyen des données des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) du Tchad de 1996-1997, 2004 et de l'Enquête démographique par grappes à indicateurs multiples (EDS-MICS) de 2014-2015. Les données proviennent des échantillons représentatifs des femmes de 15-49 ans. L'EDS 1996/1997 a porté sur un échantillon national de 7 454 femmes de 15-49 ans enquêtées dans les ménages, l'EDS 2004 sur un échantillon national de 6 085 femmes de 15-49 ans et l'EDS-MICS 2014-2015 sur un échantillon de 17 719 femmes. A partir des trois bases de données, il est facile d'identifier l'évolution du phénomène. L'étude porte sur l'entrée en première union avant d'atteindre l'âge 20 ans des femmes âgées de 20-34 ans au Tchad. Ainsi notre population cible est constituée des femmes âgées de 20-34 ans.

Les EDS et les EDS-MICS sont des enquêtes-ménages par sondage. Elles portent sur le planning familial, la santé maternelle et infantile, la survie des enfants, le SIDA, les infections sexuellement transmissibles, la santé reproductrice et la nutrition. L'échantillon de ménages est tiré des grappes préalablement sélectionnées. Les grappes sont généralement des zones de dénombrement établies lors de recensement de la population. À l'occasion de la visite d'un ménage sélectionné, le Questionnaire Ménage est utilisé pour enregistrer des informations sur chaque membre du ménage, sur les caractéristiques de l'habitat et pour identifier des femmes et des hommes éligibles pour le Questionnaire Individuel.

Il s'agit de meilleures sources de données disponibles pour l'étude de l'entrée en union. Elles fournissent de l'information sur la date d'entrée en union, en termes de mois et d'année. La date du premier mariage était souvent considérée comme la date de la première cohabitation en union (Singh et Samara, 1996 ; Garenne, 2004). C'est davantage une définition de la cohabitation qui diffère de celle du mariage défini socialement qui peut intervenir bien avant la cohabitation des époux. Il faut cependant préciser que la date du premier mariage ne coïncide pas toujours avec la date de sa consommation. Dans le cas de mariages très précoces, il peut s'écouler un certain temps entre la date de célébration du mariage et sa consommation.